

Arrêté du 28 mai 2015 portant modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

28/05/2015

Sont annexées à cet arrêté les modifications et adjonctions apportées aux dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2015.